

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN

Aux administrateurs de

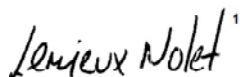
Association de soccer du Mistral Laurentien

Nous avons procédé à l'examen du bilan de Association de soccer du Mistral Laurentien au 30 septembre 2016 ainsi que des états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. Notre examen a été effectué conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada et a donc consisté essentiellement en demandes d'informations, procédures analytiques et entretiens portant sur les informations qui nous ont été fournies par l'organisme.

Un examen ne constitue pas un audit et, par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur ces états financiers.

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que ces états financiers ne sont pas conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Les chiffres donnés à des fins de comparaison ont été examinés par un autre expert-comptable.



LEMIEUX NOLET

comptables professionnels agréés

S.E.N.C.R.L.

Québec (Québec)

Le 6 décembre 2016

¹ CPA auditeur, CA, permis n° A127264

